



Liminaire du CSAL du 26 juin 2026

Monsieur le Président,

Ce CSAL se tient dans un contexte international de plus en plus illisible. Après un G7 élargi qui s'est tenu du 15 au 17 juin derniers à Évian et qui, comme à chaque fois, interroge sur l'efficacité réelle de ces « *grands messes* » entre puissants, bien des questionnements et des incertitudes demeurent.

Si un protocole d'accord semble avoir officiellement été trouvé entre les États-Unis et l'Iran, tout semble toujours confus quant à son véritable contenu et force est de constater qu'un tel protocole n'a toujours pas permis de mettre un terme aux bombardements au sud Liban.

S'il a par ailleurs été accepté d'envisager la question du renforcement des défenses aériennes de l'Ukraine dans le conflit qui l'oppose à la Russie, nous ne pouvons qu'attendre de voir si ces positions de principes seront tenues et n'évolueront pas rapidement ce que rien ne garantit avec le très versatile président des États-Unis coutumier des revirements spectaculaires.

Enfin même si le volet géostratégique a occulté les autres sujets tels que la réglementation de l'IA, c'est surtout la problématique du réchauffement climatique qui a pu se faire remarquer par son absence totale de traitement à ce G7.

Trump ayant exigé (et obtenu) l'exclusion de ce sujet de l'ordre du jour du sommet considérant en effet, avec toute son administration, que ce réchauffement climatique constitue une « *arnaque* ».

Pourtant nous mesurons quotidiennement les effets et la réalité de ce dérèglement climatique.

En France, après une première canicule précoce survenue dès le mois de mai, nous traversons actuellement un nouvel épisode caniculaire inédit et particulièrement éprouvant : les températures battent des records jamais égalés depuis le début de leur mesure en 1947.

Les niveaux de 2003 ont été allégrement dépassés et personne n'a oublié combien l'inertie des pouvoirs publics avait à l'époque contribué au triste bilan d'une canicule qui avait alors causé 15 000 décès dans le pays. Vingt-trois ans après, le souvenir est encore traumatique dans bien des esprits et c'est d'ailleurs depuis cette date que la France déclenche chaque année un plan national canicule en différents niveaux d'alertes dont le niveau rouge est actuellement atteint à Paris comme dans les 2/3 des départements français.

Mais la DGFIP a manifestement largement et aisément dépassé le traumatisme qu'a représenté « l'été 2003 » et nous ne pouvons que constater depuis combien elle a su en la matière se montrer particulièrement « résiliente ».

À moins qu'à l'instar de Trump elle ne soit, elle aussi, traversée d'inspirations climato-sceptiques, personne ne comprend la « timidité » de sa réaction face à cette vague de chaleurs intenses et inédites mais dont tous les météorologues s'accordent à prédire la reproduction récurrente à l'avenir.

Solidaires Finances Publiques Paris ne cache donc pas aujourd'hui son indignation devant une DGFIP et une DRFIP qui se sont contentées d'activer des dispositifs canicules **habituels, courants** (des dispositifs dont nous dénonçons déjà par ailleurs chaque année les insuffisances et l'inefficacité relative) en estimant qu'ils seraient bien suffisants.

Alors que les météorologues alertent depuis plusieurs jours la population du caractère « **exceptionnel** » en durée et en intensité de l'épisode caniculaire que nous devons nous apprêter à traverser ; notre administration, elle, se contente du dispositif **commun** sans sembler se préoccuper des risques réellement encourus par l'ensemble de nos collègues appelé·es à travailler sur des sites peu adaptés pour résister à la chaleur ou dont les installations permettant le rafraîchissement de l'air sont hors d'usage.

En 2003, alors que la France suffoquait et alors que des signes alarmants indiquaient déjà une surmortalité, Jean-François Mattei, déclarait sans jamais prendre la mesure de la gravité des événements : « *Nous avons développé un plan approprié (...) Le travail est fait, et croyez-moi, il est bien fait* ». A l'instar du Ministre de la Santé de l'époque devenu tristement célèbre pour son inconsistance, la DRFIP semble aujourd'hui pouvoir lui emprunter la même insouciance coupable en se contentant de rappeler aux agent·es l'importance de bien s'hydrater et la possibilité qui leur est offerte de faire des pauses dans les salles climatisées quand toutefois elles existent.

Seul timide assouplissement consenti :

- l'ouverture de sites dès 7h au lieu de 7h30 pour permettre de commencer une 1/2 heure plus tôt, à des heures auxquelles les températures ne sont pas encore à leur paroxysme mais la mise en place de cette « mesurette » s'est heurtée en pratique, sur plusieurs de nos centres, à des différents dysfonctionnements techniques qui en ont largement limité la portée quand certain·es chef·es de service ne refusent pas tout

simplement de re-créditer le temps correspondant à ces arrivées plus matinales que d'ordinaire.

- Si vous consentez néanmoins à ce que les agent·es puissent effectuer des journées de travail continues et écourtées, vous exigez cependant que le temps de travail manquant sur ces quelques jours de canicule soit récupéré ultérieurement et vous n'ignorez pas combien cette disposition va interdire de facto son bénéfice aux nombreuses et nombreux collègues qui en raison de leurs contraintes personnelles ou familiales ne peuvent se permettre de devoir rattraper à l'avenir près de deux heures par journée continue effectuée - *surtout si la perspective de nouveaux épisodes caniculaires devait se représenter cet été* -.

Là encore comme nous avons eu à le déplorer dans le 20^e hier, même pour celles et ceux qui sont disposé·es ou qui n'ont pas d'autres choix sanitaire que de consentir à ce débit horaire ; il faut parfois composer avec la rigidité de responsables de services peu enclin·es à se montrer sensibles aux difficultés de leurs agent·es. Certian·es de nos collègues se sont ainsi vu·es refuser le droit d'effectuer une journée continue au motif de l'existence de quotas qui alimentent de surcroît le sentiment d'une inégalité de traitement.

- Des problématiques analogues se rencontrent avec le télétravail (TT) exceptionnel qui ne peut utilement profiter à toutes et tous.

Il n'est en effet pas acceptable que ce télétravail ne soit accordé aux télétravailleurs et télétravailleuses qui disposent par ailleurs de jours flottants, qu'après avoir exigé qu'ils ou elles aient préalablement épuisé ce premier contingent de TT. Les jours de télétravail ponctuels doivent en effet servir à « *mieux articuler vie privée et vie professionnelle* » et n'ont en aucun cas vocation à constituer une variable d'ajustement destinée à faire face à différents aléas affectant l'activité professionnelle : ils ne sont pas prévus pour pallier l'incapacité de l'administration à garantir les conditions de travail décentes qu'elle doit à ses agent·es.

Contraindre celles et ceux qui ont besoin de leurs jours flottants pour différents motifs, à les utiliser afin de gérer les effets de la canicule pousse certain·es d'entre elles et d'entre eux à renoncer tout simplement au dispositif.

Par ailleurs, si faciliter le télétravail peut être une mesure sollicitée par certain·es agent·es pour mieux supporter les conditions météorologiques que nous connaissons, Solidaires Finances Publiques tient à rappeler qu'aujourd'hui - *plus encore que dans tout autre contexte* - seul·es les agent·es **volontaires** (celles et ceux qui le veulent et le peuvent) doivent y avoir recours.

Aucun·e collègue qui n'en exprimerait pas explicitement le souhait ne doit être incité·e ou pire : contraint·e à télétravailler pour faire face à ces températures particulièrement élevées.

A Paris, les logements souvent exigus n'offrent pas nécessairement de meilleures conditions d'isolation à la chaleur que les bureaux.

Nous rappelons enfin qu'en aucun cas l'incitation au télétravail ne doit permettre à la DRFIP de se délester à bon compte de ses obligations en s'en déchargeant sur

l'espace domestique des agent·es : c'est à elle qu'incombe la responsabilité d'offrir des conditions de travail décentes dans ses locaux et de garantir notre santé et notre sécurité au travail. Nos domiciles doivent être sanctuarisés et n'ont pas vocation à servir de zone de repli pour pallier les insuffisances (bâtimentaires notamment) de l'administration.

Enfin l'Éducation Nationale qui à la différence de la DGFIP, a pris, elle, toute la mesure des risques sanitaires que cette canicule fait peser sur les élèves comme sur les enseignants ; a fait le choix de fermer partiellement (à la mi-journée) ou totalement ses établissements partout où elle n'est pas en mesure de garantir dans les classes des températures acceptables. Les parents qui sont ainsi contraints de garder leurs enfants doivent par conséquent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence et ne pas être placés en télétravail qui est par nature incompatible avec la garde d'enfants.

Solidaires Finances Publiques a d'ailleurs écrit en ce sens au Ministre de l'Action et des comptes publics le 24 juin dernier.

Concernant la gestion locale des épisodes caniculaires et à la lumière de ce que nous venons d'exposer, Solidaires Finances Publiques Paris réitère par conséquent sa demande pour qu'en pareilles circonstances des mesures à la hauteur des risques encourus soient prises ; **des mesures qui puissent bénéficier à toutes et tous** ce qui n'est pas le cas aujourd'hui !

Nous demandons à nouveau, au minimum, que les agent·es puissent être autois·es à effectuer une journée continue de 7h à 13h sans avoir à opérer le moindre rattrapage horaire.

Il n'est plus acceptable d'entendre que la Direction Générale se refuse à accorder une telle mesure de bon sens et de constater que vous ne plaidez pas la cause des agent·es parisiens ou ne prenez pas vos responsabilités pour préserver leur santé. Vous n'êtes pas sans savoir que compte tenu de la densité urbaine à Paris la chaleur est plus durement ressentie.

Par ailleurs, parmi les recommandations de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) figure notamment « *l'adaptation de l'organisation du travail et notamment des horaires de travail, afin de limiter la durée et l'intensité de l'exposition et de prévoir des périodes de repos* ».

Vous ne pouvez pas, alors que vous avez parallèlement l'obligation de garantir la santé et la sécurité au travail des agent·es, vous abriter derrière l'absence de cadre normatif pour ne prendre que des mesures courantes et sélectives face à un événement exceptionnel susceptibles d'avoir de lourdes conséquences sanitaires. Hier plusieurs cas de malaises de collègues nous ont été remontés.

La DRFIP Paris a longtemps su montrer qu'elle pouvait s'affranchir de la norme, du droit quand ils étaient protecteurs pour les agent·es et s'en prévaloir à l'inverse quand ils étaient contraignants.

Il vous appartient désormais de montrer à nos collègues autre chose que ce qu'ils et elles ont ressenti comme une profonde déconsidération voire comme l'expression d'un mépris manifeste après avoir été contraint·es de travailler dans des bureaux où la température atteignait ces derniers jours jusqu'à 35 degrés.

Pire, non seulement vous n'avez pas satisfait à votre obligation de tout mettre en œuvre pour garantir la santé et la sécurité au travail des agent·es mais beaucoup ont le sentiment que vous avez véritablement mis leur santé en danger.

Et ce ne sont pas les nouvelles dispositions de la note envoyée hier pour

« compléter » la maigre « palette » existante qui vont changer quoi que ce soit.

Cette note a donné au contraire le sentiment d'un bricolage, complexe, largement inopérant avec des rotations largement irréalisables sur l'occupation des espaces les moins chauds : un bricolage destiné à tout mettre en œuvre pour continuer de s'obstiner à refuser les seules solutions qui s'imposent et qui font l'objet des véritables revendications et attentes des collègues que nous vous relayons depuis que nous avons connaissance de l'annonce de cet épisode caniculaire exceptionnel.

Vos mesures complémentaires ont même pu avoir pour effet d'accroître la tension sur les salles dédiées au rafraîchissement.

Il importe désormais de prendre les seules mesures véritablement protectrices pour toutes et tous et plus particulièrement encore de nos collègues les plus vulnérables.

Devant les nombreux retours sur le malaise ressenti par nos collègues et devant la réaction unanimement jugée en retrait au regard des attentes et des besoins des collègues, Solidaires Finances Publiques Paris n'a pu que se résoudre hier à déclencher la procédure du droit d'alerte de la Formation Spécialisée.

Mais si la gestion continue de cet épisode caniculaire pose les difficultés que nous venons d'évoquer, beaucoup de nos collègues déplorent également un manque réel d'anticipation.

Vous vous offusquez cependant que l'on puisse vous reprocher une quelconque forme d'impréparation :

- pourtant en mai dernier, déjà à Paganini, la toute nouvelle Centrale de Traitement de l'Air (CTA) était restée programmée en « *mode hiver* » ce qui a interdit qu'elle donne toute la mesure de ses capacités de rafraîchissement (déjà limitées par nature même couplées au système de « *night-cooling* »).

Personne n'avait pris la peine de s'approprier le fonctionnement de l'installation ce qui de notre point de vue en dit long sur l'importance réelle que vous accordez aux conditions de travail des agent·es.

- Toujours sur Paganini, nous ne reviendrons pas longuement sur le déploiement tardif de ventilateurs (qui n'équipent plus durablement les bureaux depuis que vous avez souhaité en centraliser la gestion). Ces ventilateurs sont par ailleurs présents en

nombre tellement insuffisant sur le site qu'il a fallu « prioriser » pour les répartir dans les espaces sur lesquels la température excédait « *manifestement* » les 26 degrés : ces 26 degrés au-delà desquels les scientifiques s'accordent à dire qu'il n'est pas possible de travailler durablement sans encourir de risque sanitaire.

Dans l'écrasante majorité des espaces de travail la température excède en réalité de très loin les 30 degrés et parfois dès le matin.

- Sur le site de l'Argonne, il a fallu attendre que la canicule sévisse déjà pour qu'un réparateur intervienne pour commencer à réparer les rafraîchisseurs d'air dont beaucoup ne fonctionnaient pas ou fonctionnaient mal. Devant l'ampleur de la tâche, les travaux de réparations devraient reprendre lundi sans avoir pu être achevés.
- A Paradis, une partie de l'espace climatisé serait encombré.

On apprend par ailleurs que :

- des réunions sont maintenues sur certains sites dans les salles climatisées censées servir de zone de rafraîchissement et de pauses.
- qu'une formation censée se tenir à Paganini a été déplacée aujourd'hui même sur le site d'Argonne dans une salle plus climatisée privant les agent·es du 19^e d'un espace susceptible de leur servir de « zone fraîcheur ».

Et nous arrêterons là une énumération qui pourrait se poursuivre encore tant les remontées qui nous ont été faites ces derniers jours sont nombreuses ; une énumération qui, même si elle était exhaustive, ne vous permettrait certainement de reconnaître la réalité des faits et la nécessité de prendre les seules mesures qui s'imposent pour protéger véritablement et efficacement **l'ensemble des collègues**.

Chaque année, nous entendons un discours dont ne nous ne pouvons plus nous satisfaire, vous nous expliquez en effet que tout n'a pas été parfait mais que vous en tirerez les enseignements pour l'avenir et chaque fois au moindre aléa climatique les collègues se retrouvent contraint·es de supporter l'insupportable.

Vous prenez donc vos fonctions M. le Directeur le Directeur Régional des Finances Publiques, dans un contexte qui s'annonce d'ores et déjà particulièrement compliqué et tendu. Vous nous reprocherez peut-être, comme il est de coutume dans cette direction, quelques excès dans la présentation de la gestion de cet épisode caniculaire dont nous avons montré les similitudes avec la gestion « Mattei » de celle qui a frappé la France en 2003, mais jamais dans nos bureaux - à *l'heure de leur densification de surcroît* - le thermomètre n'avait affiché des valeurs aussi élevées et jamais nos collègues n'avaient été contraint·es de travailler dans des conditions aussi dégradées, difficiles et éprouvantes que ces derniers jours.

Si vous doutez de la perception que nous vous restituons aujourd'hui après avoir croulé sous le poids des sollicitations et appels à l'aide de nos collègues ces derniers jours, nous ne pouvons que vous inviter à prendre la température : non pas celle des espaces de travail mais celle du mécontentement des agent·es qui ont aujourd'hui le

sentiment d'avoir été sacrifié·es et méprisé·es : vous verrez cette température est, elle aussi caniculaire.

Le contexte de votre prise de fonctions s'annonce d'autant plus difficile que nous voyons mal comment vous allez pouvoir prétendre désormais, comme votre prédécesseur, **que l'amélioration des conditions de travail des agent·es sera l'une de vos priorités.**

Au-delà des chaleurs indécentes dans lesquelles les agent·es de cette direction ont été tenu·es de travailler ces derniers jours, vous nous avez appris avant-hier en Formation Spécialisée, que cette année, la fermeture estivale de bon nombre de nos restaurants administratifs ne serait plus compensée par la recherche de solutions de restauration collective de substitution comme cela avait toujours été le cas jusqu'alors.

Nous avons compris depuis longtemps déjà que l'accès à la restauration n'était plus une préoccupation majeure pour cette Direction qui n'a pas hésité, dans le cadre de son NRP, à fermer les sites équipés de cantines : des sites tels que celui de la rue de la Banque dont la « libération » privait dans le même temps les collègues de Notre Dame des Victoires d'une restauration de proximité. Mais cette fois un nouveau cap dans la dégradation vient d'être franchi.

Les restaurants gérés par l'ASFR des sites suivants (Sand, Reims, Moulin Vert, Beuret, Meuniers) ferment en effet au mois d'août. Le dispositif mis en place chaque année : à savoir, le conventionnement de restaurants collectifs de proximité permettant de pallier ces fermetures ne sera pourtant pas reconduit cette année.

Après notre intervention en FS, vous avez précisé que ce choix procédait d'une décision du Secrétariat Général sans nous donner plus d'explications.

Solidaires Finances Publiques ne saurait se satisfaire de cette annonce brute et vous demande par conséquent de bien vouloir nous exposer les raisons qui justifient une telle mesure qui aura pour effet de priver les agent·es de toute solution de restauration collective pendant le mois d'août.

Nous ne pouvons concevoir qu'il puisse s'agir d'une simple volonté de réaliser des économies en sacrifiant les conditions de travail (la restauration) les plus élémentaires des agent·es.

Comment à défaut entendre et croire en la sincérité de tous les discours sur de prétendues préoccupations relatives à l'amélioration de nos conditions de travail quand nous apprenons de telles informations.

Solidaires Finances Publiques Paris vous demande par conséquent de rechercher en lien avec la délégation de l'Action Sociale, comme tous les ans, un conventionnement avec les structures les plus proches des sites concernés. Trop peu de restaurants demeurent ouverts (St Sulpice, Paganini, Uzès) et ils sont tous déjà surchargés.

A défaut de restaurants collectifs, nous vous demandons d'opter pour le portage de repas

Si le Secrétariat Général devait maintenir sa position, Solidaires Finances Publiques exigera que la DRFIP 75 prenne en charge les frais de repas des agents (comme cela avait été le cas pendant le covid), car même avec 1/2 heure supplémentaire sur la pause méridienne, les rares restaurants qui demeureront ouverts restent bien trop éloignés de nombreux sites pour que tous les agents et les agentes puissent les rejoindre dans un délai encore trop contraint.

Pour illustrer nos affirmations nous avons relevé quelques durées de trajet (en nous contentant uniquement des trajets aller sans intégrer la problématique d'éventuelles perturbations liés aux transports) entre les différents sites et leur solution de restauration identifiée comme la ou les « plus proche(s)» :

Sand : site de St Sulpice : trajet 30 minutes (ligne 10)

Reims : site d'Uzès : trajet 34 minutes ligne 3

Reims : site Paganini : trajet 1 heure en tramway ou 57 minutes en bus et métro

Moulin vert : site St Sulpice : trajet 21 minutes via la ligne 4

Meuniers ; site Paganini trajet 22 minutes en tramway

Beuret : site St Sulpice : trajet 23 minutes...

- Mais si vous prenez aussi vos fonctions, Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, dans un contexte dont vous devez mesurer la complexité, c'est aussi que Paris n'en a pas fini avec son Nouveau Réseau de Proximité (NRP). Un NRP qui continue de susciter l'hostilité des agent·es, des redevables mais aussi des élus locaux.

Après avoir organisé une action d'envergure le 14 mai 2025 pour protester contre la fermeture du site de l'Argonne, nous avons récemment construit, toujours avec nos camarades de l'intersyndicale Solidaires Finances Publiques Paris, la CGT Finances Publiques Paris et FO DGFIP 75, un rassemblement analogue le 12 juin dernier devant le site de Tolbiac, lui aussi voué à une fermeture prochaine.

De nombreux usager·es du SIP 13^e ont signé nos pétitions contre la fermeture de leur Centre des Finances Publiques : une fermeture qui les contraindra, demain, à se rendre sur le site de Moulin Vert dans le 14^e arrondissement. Le centre du 14^e n'est pas du tout calibré pour accueillir le public de Tolbiac en plus de celui qui fréquente déjà le bâtiment.

Notre action a reçu le soutien de plusieurs élus locaux et nationaux qui se sont joints à nous pour protester contre la désertification des services publics dans leurs arrondissements populaires ; des élu·es qui étaient par ailleurs déjà largement sensibilisé·es à la dégradation des conditions dans lesquelles nous tentons de rendre ce service public à nos usager·es.

La poursuite de ce NRP, comme vous l'avez récemment reconnu vous-même, Monsieur le Président, en admettant son impact négatif sur les résultats des

observatoires internes, continue d'exacerber les mécontentements. La densification des espaces qui en découlera alimente d'ailleurs aujourd'hui d'autant plus de craintes que la récente gestion de la canicule a rendu plus perceptibles encore certains risques sanitaires.

Si l'état de la DRFIP dans laquelle vous arrivez, Monsieur le Directeur Régional, est aussi délabré c'est que notre direction a été constamment déstructurée et fréquemment malmenée socialement. Elle a également laissé se développer - *sans qu'il soit question de généraliser le phénomène ni de donner ici dans l'amalgame* - des pratiques managériales brutales et qui, couplées aux charges de travail croissantes, contribuent aujourd'hui à l'altération de l'état de santé de collègues de plus en plus nombreux et nombreuses à souffrir de l'effet de ces dérives managériales. Pour Solidaires Finances Publiques Paris, il est urgent de tenter de les endiguer en commençant par en reconnaître enfin l'existence.

Nous sommes particulièrement inquiets à la lecture des résultats de l'observatoire interne qui semblent montrer une fois de plus un malaise particulièrement profond et structurel à Paris. Nous sommes en effet inquiets non seulement parce que ces résultats confirment l'épuisement et la fatigue de plus d'un tiers des agent·es de cette direction mais aussi et surtout parce que la participation à l'observatoire est en berne et qu'il faut lire « cette abstention » comme l'expression d'un désaveu, d'un sentiment de discrédit qui consiste à ne même plus croire en l'utilité des instruments de mesure proposés. Beaucoup ont le sentiment qu'exprimer, via ce type d'outils, un mal-être ne permet jamais qu'on s'attaque réellement à ses causes profondes. Et il est difficile de penser que les récents événements ne puissent pas contribuer à enraciner de telles impressions.

Les agent·es Parisiens en ont aujourd'hui marre des affirmations désincarnées. Ils attendent des agissements qui contribuent à mettre un terme au mépris dans lequel ils et elles sont tenu·es.

Il nous serait d'ailleurs difficile de ne pas évoquer ces suicides qui continuent d'endeuiller notre administration déjà 16 tentatives et 4 suicides depuis le début de l'année à la DGFIP et la DRFIP Paris est hélas concernée par le phénomène. Nous avons alarmé votre prédécesseur au moment de sa prise de fonction et avant même que ces suicides ne fassent encore la Une des journaux de nos craintes de nous voir confrontés à de tels événements tant nous étions confrontés à l'expression de formes aiguës de souffrance au travail. Nous lui avons écrit sur ce sujet, une longue lettre ouverte il y a près d'un an sans jamais recevoir de réponse. Nous craignons de ne pas avoir senti par ailleurs d'évolution significative sur le fond. C'est pourtant cette souffrance au travail à laquelle il faut mettre un terme de toute urgence.

Concernant en enfin les sujets à l'ordre du jour :

- Sur les sujets relatifs à la formation professionnelle :

Nous tenons avant toute chose à remercier très sincèrement les équipes de la formation professionnelle pour leur disponibilité toujours égale et les retours globalement très positifs que nous font généralement les collègues en évoquant les relations qu'ils et elles sont amené·es à entretenir avec leur service. Nous les remercions aussi pour l'image chaleureuse d'un service dynamique et bienveillant qu'ils véhiculent auprès de celles et ceux qui les côtoient à Paganini et ce n'est pas une atmosphère de travail qu'on rencontre aujourd'hui fréquemment à la DRFIP.

Sur le fond du sujet à l'ordre du jour : comme chaque année nous ne pouvons que déplorer notamment le poids pris par les e. formations. Ces formations ne permettent l'interactivité nécessaire à une bonne assimilation des connaissances, nos collègues doivent les dérouler sans espace ni temps dédiés.

Ces formations sont peu, pas ou mal suivies et connaissent les plus forts taux d'absentéisme. Nous continuons par conséquent à dénoncer la généralisation de e- formations et des formations en distanciel qui ne se substitueront jamais à des formations de proximité.

Nous déplorons également que certaines formations ne soient pas le fruit d'un parcours de formation véritablement choisi mais procèdent de l'adaptation aux changements structurels subis.

Solidaires Finances Publiques Paris rappelle tout son attachement à une formation professionnelle en adéquation avec les besoins et les aspirations des agent·es.

Pour nous, la formation professionnelle doit disposer des moyens nécessaires au maintien d'un haut niveau de compétence reconnu jusqu'à présent à notre administration

- Concernant les sujets relatifs aux déménagements des SDE de Saint-Sulpice et Saint-Lazare ainsi qu'à la création d'un accueil commun à ces trois services.

Comme toujours nous dénonçons la répétition de ces déménagements de services que les collègues sont fatigué·es de subir au plus grand mépris de l'allongement possible des temps de trajet domicile / travail ; des déménagements qui s'accompagnent chaque fois de leurs lots de désagréments.

Les collègues du SDE de St Hyacinthe ont ainsi dû réintégrer des bureaux alors que les travaux n'y étaient pas encore totalement achevés.

Comme très souvent ces déménagements qui s'accompagnent d'une concentration ou d'une densification accrue, font redouter une réelle dégradation des conditions de travail. Au cas d'espèce les nuisances sonores d'un hall bruyant sont particulièrement redoutées.

Plus grave : le resserrement du réseau et la fusion des trois SDE que préfigure immanquablement la mise en place de cet accueil commun. Et nous savons à quoi servent systématiquement les fusions : à gérer la dégradation du service public et la pénurie.

- Concernant la mise en place d'un centre de contacts amendes à Longuenesse :

C'est pour Solidaires Finances Publiques l'exemple presque caricatural de ce que nous dénonçons comme déstructurations à l'œuvre à la DGFIP.

Les trésoreries ont à peu près tout connu ce que l'on fait de pire dans notre administration :

- une fusion malgré l'assurance reçue en amont que, compte tenu des spécificités parisiennes, elles échapperaient à de telles déstructurations : finalement et à marche forcée, les TP 1ère Division et TP Amendes RATP ont donc dû fusionner après une phase dite de « gestion conjointe » ;

Une fusion qui bien entendu n'a pas été arrêtée par l'impossibilité technique de fusionner parallèlement leurs bases AMD,

- Un management toxique qui a valu en son temps le déclenchement d'un droit d'alerte.

- La fermeture d'un accueil physique dont le niveau de fréquentation témoignait de la réalité d'un besoin de service public et aurait par conséquent exigé qu'on lui alloue des moyens plutôt que de décider de sa fermeture complète.

- La création brutale d'une cellule téléphonique aux trésoreries Amendes 1ère et 2ème Division sur le site de Paganini pour pallier la fermeture des accueils physiques, avec au passage le retour à des pratiques autoritaires après une phase d'accalmie constatée notamment sur l'une des divisions.

- La distanciation accrue du lien entre le service public et l'utilisateur avec enfin la création de ce centre de contact Amendes à Longuenesse et la délocalisation du traitement de l'accueil téléphonique des usagers parisiens. Comme pour tous les Centres de Contacts nous nous attendons à une mise en place difficile et nous verrons qu'à la lumière de ce qui se pratique déjà ailleurs les centres de Contacts ne constituent jamais une solution aux difficultés rencontrées.

Nous reviendrons sur l'ensemble de ces points à l'ordre du jour durant la séance.